

PROJET ÉOLIEN DE SAINT VALENTIN
MÉMOIRE DE GHISLAINE ARNAUDIÈS



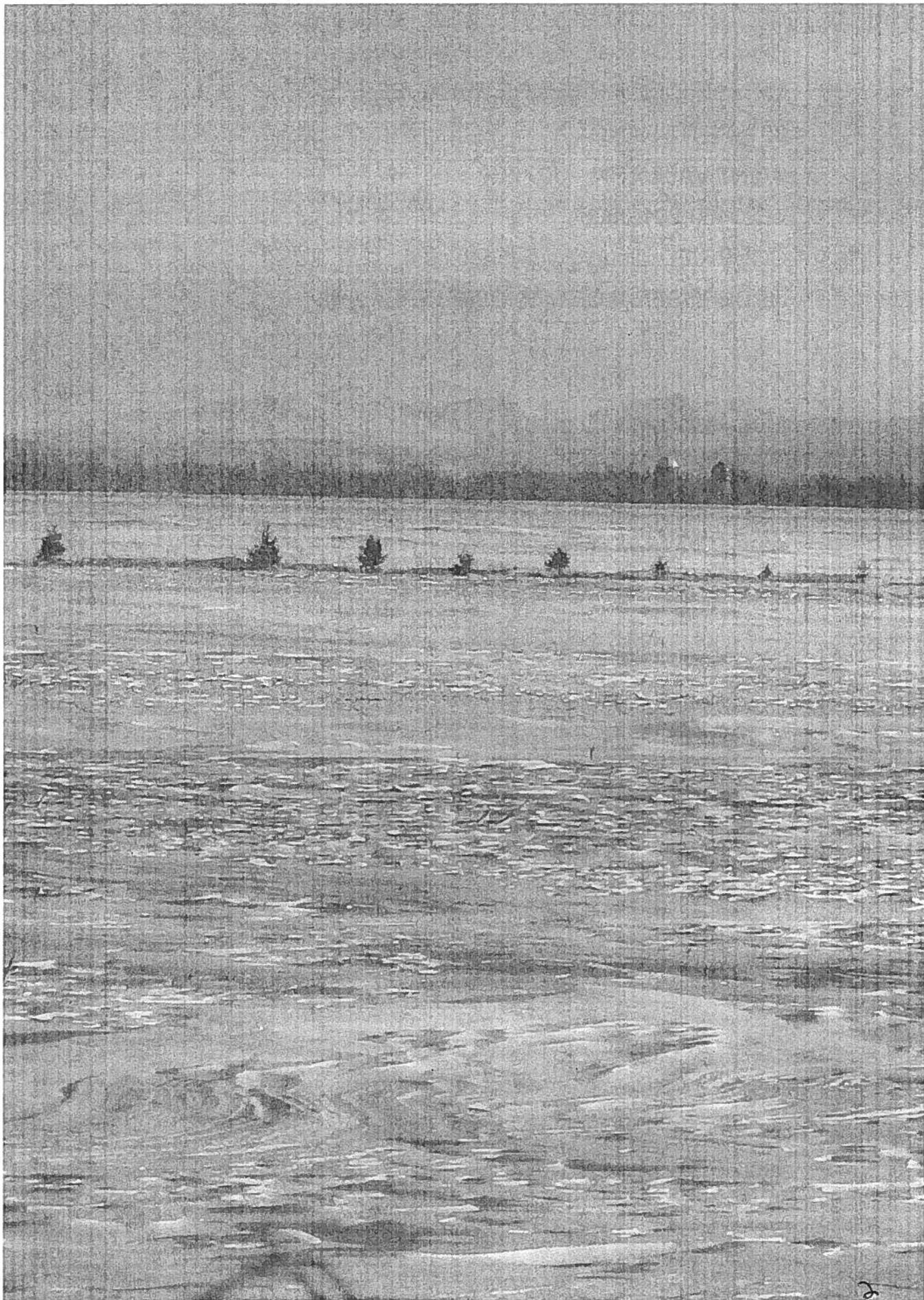
Messieurs les commissaire,

En 1986, nous avons acheté mon époux et moi une propriété sise à Saint-Valentin sur le Petit-Rang.



photo no 1)

Nous l'avons achetée pour la principale raison qu'elle se situait en territoire agricole protégé, et qu'elle offrait, sur sa façade Sud-Est, une vue imprenable sur la vallée du Richelieu et derrière elle, sur les montagnes des Appalaches.

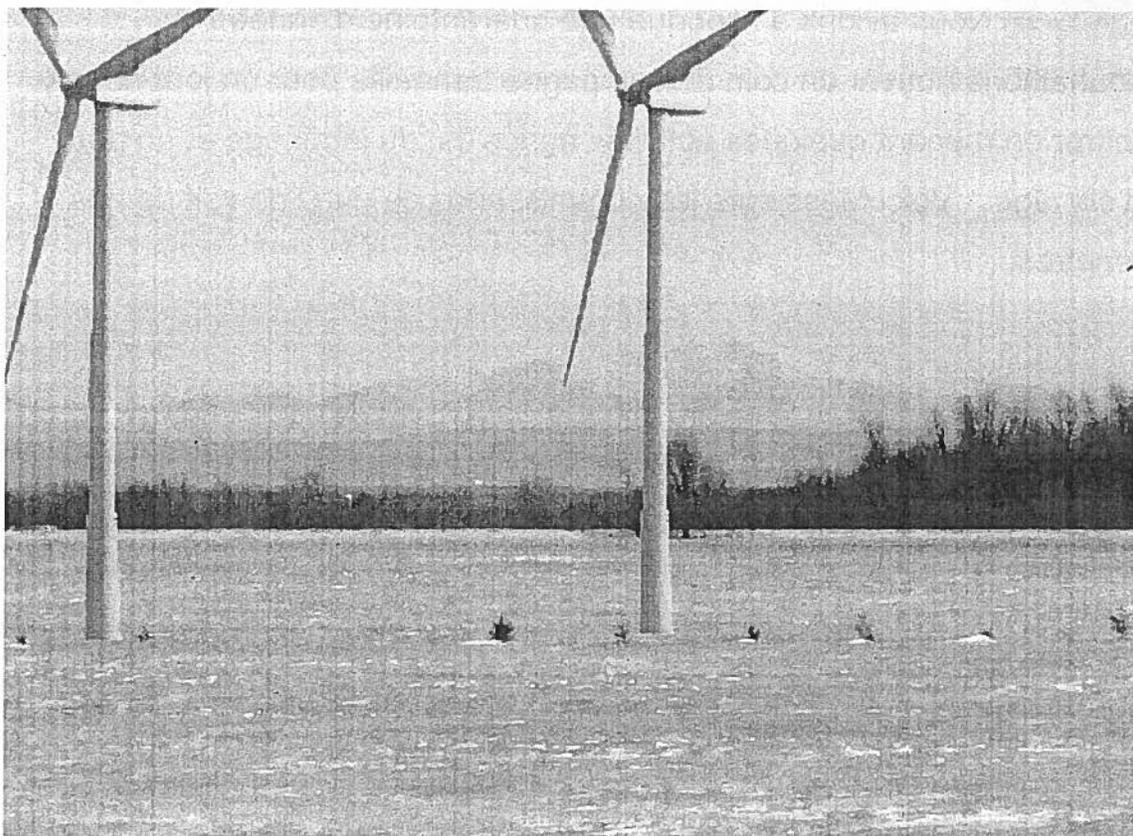


(photo no 2) Nous avons à l'époque une quarantaine d'années et souhaitons trouver un coin de campagne tranquille pour un jour nous y retirer en menant quelques activités agricoles: du jardinage et un peu d'élevage. Voici Messieurs les commissaires ce que l'on voit de nos fenêtres.



(photo no 3)

Et voici ce que l'on y verra l'an prochain si le projet de Venterre est construit.

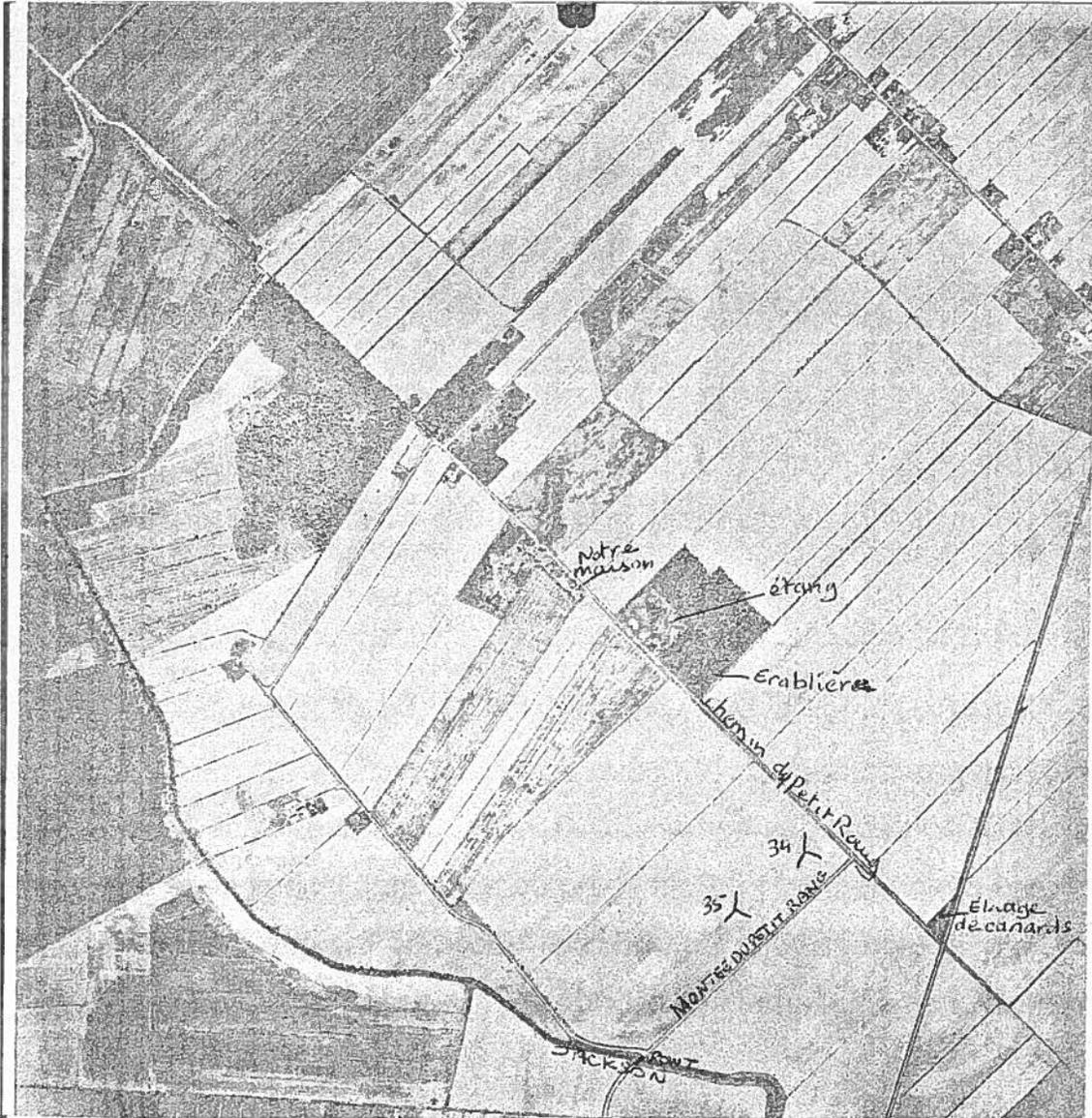


(photo no 4) Ici, sous nos fenêtres, sans nous avoir jamais demandé notre opinion, le promoteur a le projet de placer deux de ses énormes moulins à vent.

Quand nous avons acheté cette propriété en 86, nous travaillions à Montréal et souhaitions aménager la résidence où nous passerions notre retraite. Deux ans plus tard, en 1988, nous avons acheté deux premiers lots boisés sur le Petit-Rang en avant de chez nous. Cinq ans plus tard, nous avons pu acquérir des parcelles de bois voisines. Nous y avons établi une petite entreprise de production de sirop d'érable.

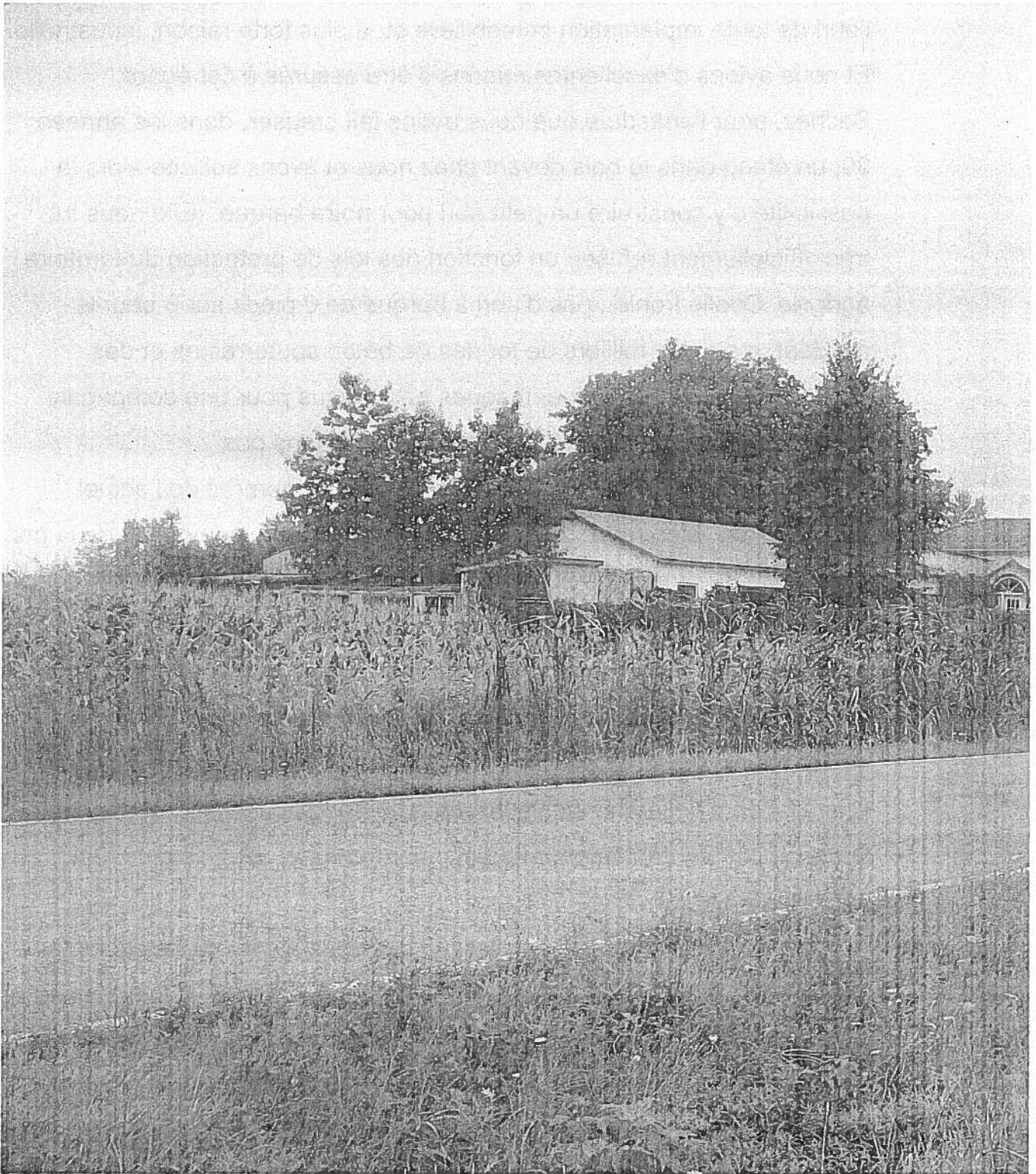


(Photo no 5) Au début des années 2000, enfin, nous avons acquis un terrain dans le prolongement du Petit-Rang où nous établissons cette année un mini-élevage de canards de Barbarie. Vous noterez que le projet du promoteur se situe en plein cœur de nos trois propriétés immobilières,



(PLAN no 7) à égale distance à peu de choses près de chacune d'entre elles et je vous rappelle que ces gens n'ont jamais daigné ni nous faire part de leur intention ni nous consulter de quelque façon que ce soit. Vous remarquerez sur ce plan que le chemin du Petit Rang n'est qu'à 100 mètres, au lieu de 500 mètres, de l'éolienne projetée 34.

Nous avons entièrement rénové et agrandi notre résidence et



(photo no 8) avons fait construire la cabane à sucre, par des entrepreneurs et des artisans régionaux. Nous investissons en confiance puisque

nous savions que nous étions dans un territoire zoné agricole donc à l'abri de toute implantation immobilière et, à plus forte raison, industrielle. Et nous avons d'excellentes raisons d'être assurés à cet égard.

Sachez, pour l'anecdote que nous avons fait creuser, dans les années 90, un étang dans le bois devant chez nous et avons sollicité alors la possibilité d'y construire un petit abri pour notre barque. Elle nous fut très officiellement refusée en fonction des lois de protection du territoire agricole. Quelle ironie : pas d'abri à barque de 6 pieds sur 8 pour le résident, mais des milliers de tonnes de béton souterraines et des structures industrielles gigantesques par-dessus pour une compagnie industrielle venue d'ailleurs. Nous ne comprenons pas.

Nous avons suivi attentivement le développement de l'actuel projet éolien. Mon mari, un ancien d'Hydro-Québec, convaincu de la non pertinence du projet dès 2007, fit part de ses réserves aux membres du Conseil municipal, avant de démissionner, sans fracas, du Comité consultatif de l'Urbanisme de St-Valentin, puisqu'on n'y tenait pas compte de ses mises en garde. J'ai moi-même participé à une réunion d'information sur le dossier en juillet 2007. On ne parlait pas alors de l'installation d'éoliennes de l'autre côté du pont du Jackson et nous ne sentions pas véritablement menacés par le projet. Depuis plus rien, mais rien du tout.

Et puis voilà, en avril dernier (2010), nous avons vu des gens faire des forages dans le champ juste en avant de chez nous. Questionnés, ils nous ont dit faire des tests pour l'implantation d'éoliennes. Mon mari est immédiatement allé à la municipalité demander ce qu'il en était. Le directeur municipal Serge Gibeau lui avoua ne pas être au courant. Dix jours après, le chat sortait du sac. Le promoteur faisait des travaux d'avant-projet parce que peut être un jour cet emplacement pourrait

éventuellement accueillir des éoliennes. La municipalité elle-même l'ignorait.

À quelque temps de là, Monsieur Stéphane Poirier, représentant de l'industrie venait, à la demande expresse de la municipalité, nous rencontrer et nous expliquait fort aimablement qu'effectivement, peut-être un jour nous aurions des moulins sous nos fenêtres. Ce Monsieur ne nous consultait en aucune façon. Il nous faisait part des intentions de sa compagnie, point ! Bien sûr, nous lui avons expliqué nos réticences, mais fort conscients que la décision se prendrait sans nous. Étape suivante, novembre. La compagnie, sachant la venue prochaine du BAPE. débarque et nous annonce en grande pompe ce qu'elle VA FAIRE.... Je me répète, elle ne nous demande pas si nous sommes d'accord ou non, elle nous dit ce qu'elle VA FAIRE.

Cela dit, encore bien des interrogations dans son projet. À ce jour où j'écris ce mémoire, je ne sais pas toujours pas si l'épée de Damoclès va tomber et si Venterre construira des éoliennes devant chez nous, leur nombre, quelle hauteur exacte elles auront, par quel chemin d'accès les constructeurs arriveront aux sites, etc.

J'ai une autre crainte à laquelle je n'ai pas trouvé réponse dans la documentation du promoteur. Notre érablière de 2000 entailles, une entreprise dûment enregistrée, est particulièrement sensible au vent, surtout sur sa bordure sud-est, située très près des éoliennes (#34 et #35) projetées près de la montée du Petit-Rang.



Certaines années sans neige, il nous est arrivé de devoir jeter une coulée entière pour cause de dépôt de poussières amenées dans les seaux par le vent. Nous craignons que lors d'années de ce type, la présence d'éoliennes si proche ait un effet multiplicateur sur le phénomène pendant les mois de mars avril alors qu'il n'y a pas de culture dans les labours. Je ne sais pas si ces craintes sont fondées, mais j'aimerais que l'étude d'impact du promoteur envisage ce problème. Pour l'heure, elle ne le fait pas.

Voilà, Messieurs les commissaires. Dans tout le processus que l'on nous a imposé dans ce projet éolien, il n'y a qu'un endroit et un moment où la population directement affectée peut manifester son désaccord. Et c'est devant vous. J'ai la conviction qu'il n'est pas correct qu'il en soit ainsi. Le BAPE devrait vérifier que nous avons été bien informés et non se transformer en forum d'écoute de nos doléances après les faits. Mais vous représentez la seule chance qui nous soit offerte de dire qu'on ne veut pas d'éoliennes à Saint-Valentin.

On nous menace de nous enlever la paix, la tranquillité que nous étions venus chercher ici. Il est des régions inhabitées au Québec. Pourquoi venir juste sous nos fenêtres ? Ce projet, non, nous n'en voulons pas.

Ghislaine Fleury

